

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1017**

présenté par
M. Lescure et Mme Dubost

ARTICLE 74

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« d'évaluation »,

les mots :

« mentionné au II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.